

**Master « Droit des ressources humaines et protection sociale »**  
**Séminaire de Contentieux collectif du travail**  
 Module II - 2 - 4

**Intervenant : SEMPERE**

<b>Objectifs</b>	<b>Méthodologie</b>
<p>A l'issue de ce module, les étudiants doivent pouvoir dans un cadre professionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- maîtriser les règles relatives à l'élaboration et la contestation des plans sociaux</li> <li>- mener à bien une négociation collective</li> </ul>	<p>La pédagogie proposée repose sur l'alternance d'apports théoriques méthodologiques et de mises en situation.</p> <p>Les étudiants seront amenés à travailler en groupe sur la résolution de cas pratiques. ils assistent à une audience spécialisée.</p>
<b>Progression pédagogique</b>	
<p><b><u>Introduction</u></b>            Les aspects procéduraux (Le NCPC et l'intervention de l'acteur syndical)            Les principes directeurs du procès à l'épreuve du social</p> <p><b><u>I - Le contentieux des plans sociaux</u></b>            L'examen du plan social par le CE            Le rapport d'expertise            Les différentes stratégies judiciaires            Le contrôle judiciaire</p> <p><b><u>II - Le droit à la négociation collective</u></b>            L'interprétation des C.C.            L'exécution des C.C</p> <p><b><u>III - La réduction du temps de travail</u></b>            Les enjeux de la représentativité            L'individuel et le collectif            Contrat et convention en matière de RTT</p> <p><b><u>IV - Les aspects collectifs de la procédure prud'homale</u></b>            Le droit de substitution            L'intervention volontaire</p> <p><b><u>V - Le comité de groupe européen</u></b>            Les prérogatives            La compétence territoriale</p>	
<b>L'intervenant</b>	<b>Durée</b>
<p><b><u>C. SEMPERE</u></b></p>	<p><b><u>Durée</u></b> : 20 heures de formation</p> <p><b><u>Pré-requis</u></b> : L'étudiant doit avoir suivi et assimilé les règles essentielles du droit collectif du travail</p>